

SEANCE DU 11 AVRIL 2012

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil douze, et le onze du mois d'avril, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 17	Absents 14	Procurations 2
VOTE PUBLIC		
Pour 19	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 05/04/2012

Date d'affichage :

OBJET :

PRODUIT DE LA REDEVANCE
SPECIALE D'ENLEVEMENT DES
ORDURES MENAGERES
EXERCICE BUDGETAIRE 2012

BUDGET DES ORDURES
MENAGERES

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

Présents : MM. G. BRUN – I. BENIGNI – JB. CECCALDI – P. CECCALDI - A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – J. LUCIANI représenté par A. ALBERTINI - M. LUCIANI – F. MARCHETTI - JM. NOBILI - M. PARIGGI – R. POIRON – R. SANTELLI - A. SANTINI F. SEVEON - JM. TEALDI.

Absent(s) : MM. – D. ANDREANI - PF. ANGELINI – JP. ANSALDI – D. BICCHIERAY - L. BICCHIERAY – MD. CLAVEAU – J. EMMANUELLI - JJ. LEWIS - JB. MARIOTTI – E. MUNIER - MT PETRUCCI – JP. PINELLI - E. SUZZONI – I. TOMMASINI.

Absent(s) ayant donné procuration : E. CECCALDI à P. GUIDONI – E. MARCELLI à G. BRUN.

Secrétaire : JM. TEALDI

Le Président propose de voter le produit 2012 de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères commune par commune.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'arrêter les montants suivants :

ALGAJOLA :	21 921.50 €
AREGNO :	22 582.00 €
AVAPESSA :	2 492.50 €
CALENZANA :	29 539.50 €
CALVI :	425 748.50 €
CATTERI :	2 836.00 €
GALERIA :	22 972.00 €
LAVATOGGIO :	3 260.00 €
LUMIO :	50 224.50 €
MANSO :	2 662.50 €
MONTEGROSSO :	5 618.50 €
MONCALE :	2 053.50 €
SANT'ANTONINO :	3 818.00 €
ZILIA :	4 271.00 €



Soit un montant total de : 600 000.00 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les propositions ci-dessus indiquées.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif Ordures Ménagères 2012.

Fait et délibéré, le 11 avril 2012

Pour copie conforme

Le Président

